

2020_CT2_364

OBJET : Habitat et aménagement du territoire – PLU, PLUi et urbanisme – AVIS – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pertuis – Modification n°3 – Engagement

Le 10 décembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 décembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – CIOT Jean-David donne pouvoir à GACHON Loïc – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à MERCIER Arnaud – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GARCIN Eric donne pouvoir à FREGEAC Olivier – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à ROVARINO Isabelle – PAOLI Stéphane donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : POUSSARDIN Fabrice – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Loïc GACHON donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Habitat et aménagement du territoire
PLU, PLUi et urbanisme**

■ Séance du 10 décembre 2020

04_5_05

■ **Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pertuis - Modification n°3 - Engagement**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et aménagement

■ Séance du 17 Décembre 2020

16564

■ Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pertuis - Modification n°3 - Engagement

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le 1er janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a été créée par fusion de six intercommunalités : les Communautés d'Agglomération du Pays d'Aix, d'Agglopolo Provence, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, d'Ouest Provence, du Pays de Martigues, et de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Depuis le 1er janvier 2018, la Métropole exerce la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents en tenant lieu sur le périmètre de tous ses territoires.

Par délibération cadre n°URB001-3559/18/CM du 15 février 2018, le Conseil de la Métropole a défini la répartition des compétences relatives à la procédure de modification des documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme et des Plans d'Occupation des Sols) entre le Conseil de la Métropole, les Conseils de Territoire et leurs présidents respectifs.

Par délibération n° HN 005-8077/20/CM du 17 juillet 2020 le Conseil de la Métropole a approuvé la délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Le PLU de la commune de Pertuis initialement approuvé le 15 décembre 2015 par délibération du Conseil Municipal n°15.URBA.329, a fait l'objet d'une procédure de modification n°1 approuvée par délibération du conseil municipal n°17.DU.234 le 04 juillet 2017 et de trois mises à jour :

- Mise à jour n°1 prise par arrêté du Maire n°16.DU.867 en date du 31 août 2016 ;
- Mise à jour n°2 prise par arrêté du Maire n°17/DU.082 en date du 25 janvier 2017 ;
- Mise à jour n°3 prise par arrêté de la Présidente de la Métropole n°18/380/CM du 11 janvier 2019 ;

Par délibération n°17.DU.387 du 5 décembre 2017, la commune de Pertuis a engagé la procédure de modification n°2 de son PLU et a donné son accord pour la poursuite de cette procédure par Aix-Marseille-Provence-Métropole.

Par délibération n°URB 011-3569/18/CM du 15 février 2018, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la poursuite de la modification n°2 du PLU de la commune de Pertuis.

La commune de Pertuis sollicite la Métropole Aix-Marseille-Provence afin d'engager une nouvelle procédure de modification n°3 de son Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit notamment de permettre la réalisation d'équipements communaux et d'un parc de stationnement paysager qui leur sera dédié près de la gare SNCF.

Les adaptations du PLU envisagées remplissent les conditions posées par le code de l'Urbanisme pour y procéder par voie d'une procédure de modification.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération cadre n°URB 001-3559/18/CM du conseil de la Métropole en date du 15 février 2018 de répartition des compétences relatives à la modification des documents d'urbanisme (Plan d'Occupation des Sols et Plan Local d'Urbanisme) entre le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire et leurs présidents respectifs ;
- La délibération cadre n° HN 005-8077/20/CM du 17 juillet 2020 définissant la délégation de compétence du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.
- Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pertuis et ses évolutions successives en vigueur.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la commune de Pertuis sollicite l'engagement d'une procédure de modification n°3 de Plan Local d'Urbanisme.
- Que les adaptations du PLU envisagées remplissent les conditions définies par le code de l'urbanisme pour y procéder par voie d'une procédure de modification.
- Que conformément à la délibération cadre du Conseil de la Métropole n°URB 001-3559/18/CM du 15 février 2018 relative à la répartition des compétences relatives à la modification des documents d'urbanisme entre le Conseil de la Métropole et le Conseil de Territoire, ainsi qu'à

la délibération du Conseil de la Métropole n° HN 005-8077/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences au Conseil de Territoire du Pays d'Aix jusqu'au 31 décembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a sollicité, par délibération du 10 décembre 2020, l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole de l'examen de l'engagement de la procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Pertuis.

Délibère

Article unique :

Le Conseil de la Métropole sollicite de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence l'engagement de la procédure de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pertuis.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Commande publique,
Transition écologique et énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT

OBJET : Habitat et aménagement du territoire – PLU, PLUi et urbanisme – AVIS – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pertuis – Modification n°3 – Engagement

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	1
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

PETEL Anne-Laurence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 15 DEC. 2020